

COLOS APPRENANTES

Pour la 4^{ème} année , l'état prolonge le dispositif colos apprenantes.

C'est quoi une colo apprenante?

Les "Colos apprenantes" s'inscrivent dans l'opération "Vacances apprenantes" de l'état.

Elles proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine.

Les **familles dont les enfants sont prioritaires** bénéficient d'une prise en charge par l'état de 71€ par jour.

Attention on a droit à 1 participation financière colo apprenante par enfant et par an.

Qui est le public prioritaire?

Il s'agit des jeunes :

- ⑩ vivant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville QPV ou en zones rurales déclarées en ZRR
- ⑩ en situation de handicap
- ⑩ bénéficiant d'un accompagnant des services de protection de l'enfance A.S.E; S.E.R.A.D.; S.E.S.S.A.D
- ⑩ QF inférieur à 1 500€.

Les **familles dont les enfants ne sont pas prioritaires** peuvent tout de même inscrire leurs enfants dans une « colo apprenante », mais elles ne bénéficient d'aucune prise en charge particulière de la part de l'État. Selon leur situation, elles peuvent néanmoins bénéficier des **aides classiques** pour les séjours en colonie de vacances.

renseignements sur le dispositif colo apprenante et sur les séjours, et pré-inscription
montaudoin-serge@orange.fr / 03 87 03 96 46